

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 2 octobre 2024, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Richard Mamie

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. R. Mamie, président, PVN : Ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la Chancellerie, la presse ainsi que les citoyen-n-e-s présent-e-s à cette séance. Puis, il déclare : *« J'ai le plaisir d'ouvrir cette troisième séance du Conseil général 2024 en vous saluant toutes et tous très cordialement. Après un été virevoltant à La Neuveville, l'automne a fait une entrée remarquée. Les forêts se colorent, les jours raccourcissent, on ressort les petites laines du fond de nos armoires. L'animation dans notre cité ralentit certes mais reste bien vivante. Le programme du Café-théâtre, celui du cinéma, le prochain marché automnale et la Course des Pavés combleront les citoyennes et citoyens amateurs de culture et de sport. Et bien entendu, les élections communales tiennent le haut du pavé. Affiches, articles dans le Courrier et dans le Journal du Jura, discussions de bistro animent notre localité. Les candidates et candidats aux postes politiques de notre localité sont nombreux. Je profite de l'occasion pour remercier celles et ceux qui ne se portent pas candidat pour la prochaine législature pour leurs engagements en faveur de la cité. Manifestement, la majorité d'entre vous figure sur l'une ou l'autre liste électorale. Je vous en félicite et vous souhaite plein succès. Je vous remercie et donne la parole à la Chancellerie pour procéder à l'appel. »*

Ordre du jour

- 1.Appel
- 2.Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024
- 3.Position CM et décision CG sur la motion PSN (P. Gaspar) « Implémentation d'un système de recyclage des plastiques ménagers du type "Bring plastic back" au sein de notre commune » (C. Ferrier)
- 4.Position CM et décision CG sur la motion PLR (L. Longo) « Création d'une commission non-permanente du Conseil général (C. Frioud Auchlin)
- 5.Position CM et décision CG sur la motion PLR (C. Junod) « Suppression et compensation des places de parc en vieille ville et aux alentours (C. Ferrier)
- 6.Position CM et décision CG sur la motion Sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone de rencontre (interdiction de circulation) en vieille ville à La Neuveville pour la période estivale (C. Ferrier)
- 7.Position CM et décision CG sur la motion PSN (J. Moeckli) « Congé paternité supplémentaire pour les employés communaux de La Neuveville (C. Frioud Auchlin)
- 8.Position CM et décision CG sur la motion PSN (J. Moeckli) « Journée annuelle sans voiture à La Neuveville » (Conseil municipal par C. Frioud Auchlin)
- 9.Position CM et décision CG sur le postulat FOR (A. Guillaume) « Formation des membres du Conseil général » (C. Frioud Auchlin)
- 10.Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Des nouvelles du Schlossberg ? » (C. Frioud Auchlin)
- 11.Réponse à l'interpellation FOR (C. Känel) « Centre médical à La Neuveville (route de Neuchâtel 3) » (C. Frioud Auchlin/A. Kurth)
- 12.Réponse à l'interpellation PVN (R. Mamie) « Voiture Mobility à La Neuveville » (C. Ferrier)
- 13.Réponse à l'interpellation PVN/PSN (S. Mamie/H. Wingo) « Installation de toilettes à l'est de St-Joux » (C. Ferrier)
- 14.Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) « Processus et code de déontologie » (C. Frioud Auchlin)
- 15.Interventions parlementaires et développements
- 16.Questions simples et traitement
- 17.Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 31 conseillères et conseillers.

- Forum Neuvevillois (FOR)** : Mmes Bucciarelli Sophie, Känel Céline, Von Dach Stéphanie
MM. Althaus Damien, Gugger Joël, Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane
- Parti Libéral-Radical (PLR)** : Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin
MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Longo Luca, Niederer Julien, Teutsch Fabian
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Moeckli Joëlle, Petrig Anna Valentina, Torres Adele, Wingo Celeste, Wingo Helvetia
M. Gaspar Pedro
- Parti Les Vert·e·s La Neuveville (PVN)** : Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine
MM. Kraus Basil, Louis Cyprien, Voisard Clovis, Zuberbühler Jean-Claude
- Union démocratique du centre (UDC)** : M. Gutmann Anton Tony
- Sans parti** : M. Gerz Francis
- Excusé-e-s** : Mmes Brazier Caroline (PSN), Honsberger Anne (PLR)
MM. Canepa Mel (FOR), Chapuis Yann (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Position CM et décision CG sur la motion PSN (P. Gaspar) « Implémentation d'un système de recyclage des plastiques ménagers du type "Bring plastic back" au sein de notre commune » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 18 mars 2024, le Parti socialiste demande au Conseil municipal d'inscrire la Commune dans une démarche éco-responsable encourageant le recyclage des plastiques utilisés par ses habitants comme le proposent le Canton et la Confédération. Le motionnaire relève que la majeure partie du contenu de nos sacs rouges se constitue d'emballages plastiques provenant d'aliments emballés. Pour des raisons d'écologie et de responsabilité, il propose l'intégration de la Commune dans une démarche éco-responsable encourageant le recyclage des plastiques utilisés par ses habitants comme le proposent le Canton et la Confédération, d'en informer la population, d'organiser des points de vente de sacs de collecte et d'assurer la récolte de sacs plastiques recyclables remplis par nos concitoyens. Depuis la réponse du Conseil municipal présentée lors de la séance du 5 octobre 2022, la situation n'a pas changé. VADEC, notre partenaire pour la gestion des déchets, conseille toujours aux communes de ne pas implémenter de récolte des déchets plastiques avant la mise en place d'une filière de recyclage par SwissRecycling. En effet, le but de SwissRecycling est de faire supporter les charges de la gestion des déchets plastiques aux principaux acteurs du marché, notamment la grande distribution, afin que ceux-ci réduisent les emballages, et ainsi la quantité des déchets plastiques. Lors de la dernière séance avec les communes du Jura bernois, VADEC a précisé que les principaux acteurs s'étaient regroupés au sein de l'association RecyPac (Économie circulaire pour plastiques et briques à boissons) qui vise la mise en place d'un système de recyclage des plastiques et des briques à boisson à partir de 2026, avec l'objectif d'atteindre 55 % de taux de recyclage pour les plastiques et 70 % pour les briques à boissons d'ici 2030. Ce système de recyclage serait supporté par les commerces. En effet, ces derniers refusent d'intégrer une taxe de recyclage sur leurs produits, comme ce qui se fait pour le PET ou pour les appareils électroniques. Le système de recyclage des plastiques sera donc à leur charge. Le Conseil municipal propose la transformation de cette motion en postulat et son acceptation, afin de suivre l'évolution des filières de recyclage des plastiques avec

son partenaire VADEC. Dès qu'une filière adéquate sera mise en place, le Conseil municipal la mettra en œuvre. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : « Vous avez pris connaissance du message qui a évolué entre temps. Les choses vont très vite. Nous avons eu une rencontre avec VADEC. Mme la Maire a participé à cette séance à laquelle je n'ai pas pu me rendre. Elle va vous donner un complément d'information à ce sujet. » Il passe la parole à Mme C. Frioud Auchlin.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : indique s'être rendue à la séance de VADEC en remplacement de MM. Ferrier et Aubert qui ne pouvaient pas y participer. Le but de cette séance était de réunir les communes qui travaillent avec VADEC pour savoir quels types de solutions choisir pour le recyclage des plastiques. Deux solutions existent. Sammelsack, qui a été mentionnée dans la motion, proposée par InnoRecycling, est une société privée. RecyPac est une association à but non-lucratif qui travaille avec différents acteurs dont les commerces, les fabricants, les recycleurs et les communes. Il a été décidé de privilégier une démarche éco-responsable et d'encourager la population à recycler ses déchets plastiques par le biais de conteneurs mis à disposition par les magasins Coop et Migros. Au niveau des coûts, un rouleau de 20 sacs de 35 litres de Sammelsack revient à CHF 38.- contre CHF 32.50 pour les sacs rouges. Elle rend attentif au fait que si le tri n'est pas de qualité, tout doit être envoyé à l'étranger pour y être incinéré. Actuellement, les contenants de lessives et autres flacons sont traités à Grandson. Le triage est relativement facile, ce qui ne l'est pas pour tout ce qui est emballage de viande, etc.. Pour l'instant, il faudra attendre jusqu'au printemps afin de refaire un point et ainsi opter pour une solution commune qui n'exclue pas Sammelsack. Ce point reviendra en début d'année prochaine. Entre temps, elle incite la population à utiliser les conteneurs des magasins, qui sont des solutions gratuites. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Voisard, PVN : « L'Office fédéral de l'environnement chiffre à 14'000 tonnes la quantité de matières plastiques dispersées dans notre environnement chaque année en Suisse. Cet office relève qu'on en trouve dans tous les cours d'eaux et lacs qui ont fait l'objet d'analyses, et probablement dans la quasi-totalité des sols suisses. Donc, du fond de nos lacs jusqu'aux sommets de nos montagnes. Le recyclage est une des mesures très intéressantes si elle permet d'éviter la diffusion d'un peu de nouveaux plastiques, tout en les éliminant correctement. Les Vert-e-s soutiennent donc l'intervention du Parti Socialiste et sa transformation en postulat. Ceci devra permettre d'examiner ce qui pourra se faire. Mais comme nous en sommes encore aux balbutiements dans ce domaine, nous saluons l'examen de diverses solutions et le fait que la Municipalité ne se limite pas à ce que pourrait proposer VADEC. Bienne et Nidau notamment ont lancé un projet-pilote dont les conclusions seront certainement utiles à La Neuveville. »

M. P. Gaspar, PSN : précise que seulement une petite partie des déchets plastiques vendus par les magasins Coop et Migros y sont repris pour être recyclés. Ensuite, il déclare : « Autrement, le Parti socialiste accepte la modification de cette motion en postulat. Il serait souhaitable que le Conseil municipal prenne en compte la problématique des plastiques et l'intègre dans le projet du plan directeur de gestion des déchets initié à la suite de l'acceptation d'une motion déposée par le Parti Socialiste de La Neuveville. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique qu'ils ont pris contact avec les magasins Migros et Coop. Ils n'ont jamais reçu de réponse. Ces entreprises ne récupèrent pas tout. Il encourage la population à ramener les déchets plastiques dans les magasins dans lesquels ils les ont achetés. Peut-être que cette démarche fera réagir ces entreprises.

Mme C. Wingo, PSN : « C'est-à-dire que vous nous motivez à les mettre dans les poubelles des magasins ? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que non. Il s'agit de faire réagir les entreprises de la grande distribution. Il pense aussi que ces acteurs doivent intervenir dans cette problématique et que ce n'est pas aux citoyens d'en payer les frais.

Mme C. Känel, FOR : indique que le Parti Forum est favorable à la transformation de cette motion en postulat. Elle trouve qu'une motion est trop contraignante car le recyclage peut être parfois compliqué pour les citoyens. De plus, si davantage de sacs et de taxes doivent retomber à chaque fois à la charge des citoyens, cela doit être pris en compte. Elle est personnellement favorable au postulat parce qu'elle fait confiance au Conseil municipal afin de trouver la solution la plus adaptée,

qui soit efficace écologiquement et qui ne soit pas juste une mesure supplémentaire inefficace dans la pratique et complexe dans sa mise en œuvre. Elle est d'avis que c'est aux commerces de prendre en charge en premier lieu le recyclage. Le recyclage, c'est bien. Mais il faut d'abord essayer de réduire les productions de plastique avant de les recycler.

M. M. Cochet, PLR : « *Merci d'avoir pris contact avec ces partenaires qui sont Coop et Migros. Je pense que l'on a de la chance de les avoir à La Neuveville. Je regrette qu'ils n'aient pas répondu. Je pense qu'il serait bien de chercher le dialogue avec eux. Je crois que tous les citoyens sont contents d'avoir des commerces comme ceux-ci à La Neuveville. Je n'aimerais pas que l'on rentre dans une situation de conflit. Il serait bien de garder le contact et de trouver une solution.* »

M. P. Gaspar, PSN : indique avoir déjà expérimenté ce système de recyclage des plastiques par des sacs de collecte dans une autre commune. Il relève que la manière de faire est très facile.

Mme C. Känel, FOR : relève qu'elle n'est pas contre cette idée étant donné qu'elle a déposé un postulat exactement similaire, il y a quelques années. Elle souhaite avoir des solutions pragmatiques. Il est important de réfléchir sur le fond de cette problématique.

M. R. Mamie, président, PVN : rappelle que les membres du Conseil général ne peuvent pas s'exprimer plus de deux fois sur le même objet.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **le Conseil général prend acte de la transformation de cette motion en postulat et, à l'unanimité, il approuve ledit postulat.**

4. Position CM et décision CG sur la motion PLR (L. Longo) « Création d'une commission non-permanente du Conseil général (C. Frioud Auchlin)

Position du Conseil municipal : « *La motion demande au Conseil municipal de créer une commission non permanente du Conseil général dans le but de réviser les règlements du Conseil général et des Commissions permanentes. Cette motion n'est pas recevable pour les motifs suivants : Selon l'article 52 RO (règlement d'organisation communal), le Conseil général ou le Conseil municipal peuvent, pour des tâches de leur domaine de compétences, créer des commissions non permanentes (commissions spéciales). Or, l'adoption des règlements appartient au Conseil général, en vertu de l'article 42 RO qui stipule que le Conseil général, sous réserve du référendum facultatif, arrête tous les règlements qui ne sont pas expressément de la compétence d'un autre organe. Dès lors, il n'est pas possible de donner l'ordre, par voie de motion, au Conseil municipal de créer une commission non permanente chargée de régler une problématique qui ne lui revient pas, puisque l'approbation des règlements échoit au Législatif communal. Cela est accentué par l'article 51 RO qui dit que le Conseil municipal peut, pour des tâches de son domaine de compétences, instituer par ordonnance d'autres commissions sans pouvoir décisionnel. L'édition de règlements n'entre pas dans son domaine de compétences. Au vu du règlement du Conseil général, article 15, le Législatif communal peut créer en son sein des commissions parlementaires dans lesquelles les partis et groupements du conseil doivent être équitablement représentés, ceci afin de préparer et examiner des objets particuliers. A l'article suivant, il est indiqué que le Conseil général peut, pour traiter des tâches de sa compétence, créer des commissions dans lesquelles peuvent être élues toutes les personnes capables de discernement. L'article 41 RO précise que le Conseil général élit au système majoritaire les membres des commissions spéciales qu'il a créées. Pour toutes ces raisons, le Conseil général est prié de déclarer cette motion comme étant irrecevable.* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : relève que le problème de cette motion est que cela touche la forme et pas le fond. Il n'appartient pas au Conseil municipal d'approuver des règlements. Il aurait été préférable de passer par le Bureau du Conseil général, par le biais de l'un de ses membres, afin de mettre un point à l'ordre du jour. Dès lors, elle propose au président du Conseil général de mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine séance qui se tiendra en décembre prochain visant la création d'une commission non-permanente dont la mission serait de réviser le règlement du Conseil général. Malgré ses propos, elle demande l'entrée en matière dans le but est d'accepter l'irrecevabilité de cette motion, encore une fois sur la forme et non sur le fond.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Mamie, président, PVN : demande à M. Longo s'il maintient sa motion.

M. L. Longo, PLR : répond qu'il la maintient. Ensuite, il déclare : « *En tant que rédacteur de la motion relative à la création d'une commission non-permanente du Conseil général, je tiens à apporter quelques précisions et clarifications. Cette motion met en lumière une problématique structurelle : il n'existe actuellement pas de cheminement clair permettant d'effectuer une telle demande au sein de notre règlement. Cette lacune montre à quel point nos règlements doivent être revus et adaptés pour mieux refléter les besoins et évolutions de notre institution. Il est important de définir une procédure explicite pour la création de commissions non-permanentes ou autres instances nécessaires au bon fonctionnement du Conseil général. Par l'intermédiaire de notre représentant au Bureau, je vais demander au Président de notre Conseil de l'agender à notre prochaine séance. Cependant, il est important de souligner que tous les partis politiques ne sont pas représentés au sein du Bureau du Conseil général. Ainsi, tous les partis n'ont pas la possibilité de proposer l'ajout d'un point à l'ordre du jour via leur représentant. Cet exemple accentue l'importance de réformer nos règlements afin qu'ils tiennent compte des dynamiques politiques locales et qu'ils garantissent une représentation équitable pour tous les partis. Ne confondons pas Etat de droit et Etat du droit. Nous vivons dans un état de droit, et nos institutions respectent bien sûr les règles établies, comme cela est démontré ce soir en votant l'irrecevabilité de mon texte à juste titre. Cependant, il est tout aussi essentiel de reconnaître que l'état du droit doit être continuellement révisé et ajusté lorsque les circonstances l'exigent. Nous devons veiller à ce que nos institutions soient en mesure d'évoluer avec la réalité politique actuelle. C'est pourquoi, je charge le Bureau du Conseil général, par l'intermédiaire de notre représentant de parti, de veiller à ce que cette question soit débattue lors de la prochaine séance du Conseil général en décembre, et recommande de voter l'irrecevabilité de cette motion. Je vous remercie pour votre attention.* »

M. F. Gerz, sans parti : Afin de bien comprendre la procédure, il souhaite savoir si l'unique méthode pour modifier un règlement est de faire une demande auprès du Bureau du Conseil général.

M. V. Carbone, chancelier municipal : explique que M. Longo n'a pas demandé à modifier un règlement. Il a demandé la création d'une commission spéciale du Conseil général pour travailler sur la modification du règlement du Conseil général. Il ne peut donc pas donner l'ordre au Conseil municipal de créer une commission du Conseil général.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 30 voix favorables et une abstention, le Conseil général déclare cette motion comme étant irrecevable.**

5. Position CM et décision CG sur la motion PLR (C. Junod) « Suppression et compensation des places de parc en vieille ville et aux alentours (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « *Le PLR demande que toute place de parc supprimée en vieille ville et dans un périmètre de 200 m aux alentours, soit automatiquement et immédiatement compensée par la création d'une place de parc équivalente dans le périmètre mentionné ci-dessus. Le Conseil municipal est en faveur du maintien de places de stationnement à proximité de la vieille ville en faveur des habitants et des commerces. Il a lancé en 2023 une étude globale sur le stationnement sur tout le territoire communal. Les premières conclusions de cette étude, qui n'est pas encore finalisée, avancent que le nombre de places de stationnement à La Neuveville est suffisant, notamment à proximité du centre. Par contre, la gestion du stationnement devrait être optimisée afin d'utiliser au mieux le stationnement existant. Il faut noter également que le territoire de La Neuveville, entre le lac et les coteaux, est exigu. L'aménagement actuel des rues et des places propose déjà un nombre important de places de stationnement. Il sera difficile, voire impossible, d'en ajouter dans le périmètre défini par la motion. Pour ces raisons, le Conseil municipal conclut que cette motion visant à compenser toutes les places de stationnement supprimées, dans un même périmètre de la vieille ville et des alentours, est irréalisable. Le Conseil municipal propose au Conseil général de refuser la motion.* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que le Conseil municipal propose au Conseil général de refuser cette motion qui n'est pas réalisable dans le périmètre défini par le motionnaire. Nous travaillons avec le Conseil municipal sur un plan de stationnement. Nous aurons les résultats dans les mois qui viennent. L'intention du Conseil municipal n'est pas de supprimer des places en vieille ville à l'heure actuelle. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Junod, PLR : « Je prends note de la position du Conseil municipal concernant ma motion pour une protection des places de parc en vieille ville et alentours, même si celle-ci, évidemment, ne me convient pas vraiment. C'est un des problèmes à surmonter à l'avenir. D'un côté, on veut toujours plus de place piétonne pour le confort et de l'autre côté je connais plus beaucoup de famille qui ont uniquement une voiture familiale. Cela fait déjà des années que les citoyens et commerces se plaignent du manque de places de parc. Oui, il y a toujours la bonne vieille réponse "au terrain de skater, il y en a" (oui il y en a, pour autant qu'il ne fasse pas trop beau, vu les touristes qui s'y parquent déjà. Et en hiver, oui il y a moins de touristes, mais il y a des bateaux). Je ne vais pas faire un point places de parc aujourd'hui, bon éventuellement lors de l'apéro. Je peux entendre que ma motion est trop contraignante. J'aimerais la transformer en postulat et faire voter le postulat afin que la gestion du territoire trouve une solution adaptée et pragmatique à cette problématique locale. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **Le Conseil général prend acte de la transformation de cette motion en postulat et, par 18 voix positives, 8 voix négatives et 5 abstentions, il approuve ledit postulat.**

6. Position CM et décision CG sur la motion Sans parti (F. Gerz) « Réalisation zone de rencontre (interdiction de circulation) en vieille ville à La Neuveville pour la période estivale (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « Monsieur Francis Gerz (sans parti) demande au Conseil municipal d'étudier, puis de mettre en œuvre, un concept de zone de rencontre dans la vieille ville de La Neuveville comprenant les rues Beauregard, du Marché et du Collège, avec une interdiction à la circulation et un accès aux véhicules selon un horaire restreint. Le but est de rendre la zone piétonne plus conviviale, plus attractive et plus sûre. Le motionnaire utilise le terme "zone de rencontre" de façon non appropriée. En effet, l'art. 22b de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) précise que "le signal Zone de rencontre désigne des routes situées dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, sur lesquelles les piétons [...] peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ils bénéficient de la priorité, mais ne doivent toutefois pas gêner inutilement les véhicules. La vitesse maximale est fixée à 20 km/h". Il faut relever qu'actuellement les rues Beauregard et du Collège sont en zone de rencontre alors que la rue du Marché est en zone piétonne. La motion de M. Gerz, qui précise "interdiction de circuler" se rapporte plutôt à une zone piétonne (art. 22c OSR) réservée uniquement aux piétons, mais avec des plages horaires permettant les livraisons et des autorisations particulières pour certaines catégories de véhicules (personnes à mobilité réduite, déménagements, etc.). Si la demande de M. Gerz est bien de mettre en place une zone piétonne dans les rues de la vieille ville pendant la période d'été, le Conseil municipal demande au motionnaire de la transformer en postulat afin de lui permettre d'étudier cette mesure. En effet la mise en place d'une interdiction de circuler dans la vieille ville nécessite une publication préalable. Le Conseil municipal propose de faire un premier test en 2025 pendant la période et la durée qu'il juge la plus favorable. Si le test est concluant, la mesure pourra être poursuivie les années suivantes. Si la demande de M. Gerz est bien de mettre en place une zone piétonne dans les rues de la vieille ville pendant la période d'été, le Conseil municipal demande au motionnaire de la transformer en postulat afin de lui permettre d'étudier cette mesure, si le Conseil général devait l'approuver ensuite. L'Exécutif pourrait ainsi réaliser un premier test en 2025 et, s'il est concluant, poursuivre la mise en place de cette mesure les années suivantes. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique qu'il y a une nuance entre zone de rencontre et zone piétonne. Dans le message du Conseil municipal, il est demandé au motionnaire de clarifier sa position. La proposition du Conseil municipal est de transformer cette motion en postulat. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. F. Gerz, sans parti : répond qu'il est d'accord de transformer sa motion en postulat. Concernant le choix des mots, il confirme qu'il s'agit d'une zone piétonne. La réponse donnée par le Conseil municipal le satisfait.

M. J. Niederer, PLR : « Le Parti libéral-radical recommande et suit le postulat de M. Gerz pour une zone piétonne durant la période estivale, mais ceci en adaptant certaines mesures pour son bon fonctionnement. Serait-ce, comme par exemple, de trouver un endroit de remplacement pour l'accès

à la rampe située derrière la Mairie mais également une place de parc pour les personnes à mobilité réduite. Ce sont des points qu'il faudra étudier méticuleusement lors son développement. »

Mme S. Mamie, PVN : « Le Parti Les Vert-e-s soutient l'idée de la réalisation d'une zone de rencontre en vieille ville. A noter que nous souhaiterions que la circulation cycliste reste possible. Nous vous recommandons cependant l'acceptation de ce postulat. »

M. P. Gaspar, PSN : est favorable, au nom Parti Socialiste de La Neuveville, à la piétonnisation de la vieille ville. La sécurité piétonne est un facteur attractif pour les familles. Il recommande l'acceptation de ce postulat.

M. A. T. Gutmann, UDC : recommande l'acceptation de ce postulat.

M. R. Mamie, président, PVN : demande au postulant s'il est d'accord avec les propositions faites par les autres partis.

M. F. Gerz, sans parti : accueille cela comme des suggestions. Il est trop tôt pour rentrer dans le détail à ce niveau. Il pense qu'il revient au service de la gestion du territoire de répondre au cadre de sa demande. Aussi, il indique que dans une zone piétonne, les vélos doivent être poussés.

Mme C. Känel, FOR : prend la parole en tant qu'habitante de la vieille ville. Elle n'est pas totalement opposée à cette idée mais aimerait amener un autre point de vue. Il est important pour elle qu'il y ait des commerces en vieille ville mais il l'est aussi de ne pas trop entraver la vie des habitants de celle-ci. Etant donné que c'est déjà une zone de rencontre, il n'est pas nécessaire à son sens d'en faire une zone piétonne. Elle souhaite préciser que la vieille ville de La Neuveville n'est pas comparable à celle du Landeron qui est moins vivante. A La Neuveville, c'est une chance d'avoir une vieille ville où il se passe beaucoup de choses. Elle pense que si la vieille ville est transformée en zone piétonne, le trafic va tout de même persister, car il est rythmé, entre autres, par des livreurs pour les commerces et les livraisons de matériel lors de manifestation. Pour sa part, ce qui est le plus gênant est le bruit du trafic, qui ne sera probablement pas supprimé par une zone piétonne.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **Le Conseil général prend acte de la transformation de cette motion en postulat et, par 21 voix positives, 7 voix négatives et 3 abstentions, il approuve ledit postulat.**

7. Position CM et décision CG sur la motion PSN (J. Moeckli) « Congé paternité supplémentaire pour les employés communaux de La Neuveville (C. Frioud Auchlin) »

Position du Conseil municipal : « La motion demande l'octroi aux employés communaux masculins d'un congé de paternité de de 10 jours supplémentaires aux 10 jours déjà accordés par la législation cantonale bernoise sur le personnel. Ainsi, le congé paternité serait de 20 jours ouvrables à La Neuveville. Une acceptation de cette motion impliquerait une révision partielle du règlement sur le statut du personnel communal, dans lequel il faudrait insérer un article qui dérogerait au droit cantonal. Le Conseil municipal propose d'accepter cette motion. »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : n'a rien à ajouter au message. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme J. Moeckli, PSN : « Comme vous le savez et l'avez peut-être même expérimenté, les tâches dans lesquelles le père peut s'impliquer après la naissance d'un enfant sont nombreuses et essentielles : Acheter et changer les couches du nouveau-né, le bercer quand il pleure, lui donner un bain, jouer avec lui, le porter, le promener. Soutenir et tenir compagnie à la maman qui se remet lentement de l'accouchement, gère toutes sortes d'hormones et consacre l'énergie qu'il lui reste à allaiter jour et nuit. S'occuper des éventuels petits frères et sœurs, accueillir les visiteurs. Faire les courses, cuisiner, faire la lessive et le ménage, gérer les démarches administratives liées à l'enfant, garder le bébé lors des rendez-vous médicaux de la maman après l'accouchement ou simplement lorsqu'elle a besoin de souffler, et cetera. Je peux en parler d'expérience, ayant moi-même traversé cette période ces dernières semaines. Rassurez-vous, mon intervention n'est pas intéressée, car mon conjoint ne travaille pas pour la commune. C'est d'ailleurs lui qui s'est occupé de notre enfant pour me laisser le temps de rédiger ce petit discours. En d'autres termes, le Parti Socialiste

Neuvevillois remercie et salue la position du Conseil municipal en faveur de cette motion, et nous vous recommandons de l'accepter, afin de permettre une révision partielle du règlement sur le statut du personnel communal et l'instauration de 10 jours de congé paternité supplémentaire pour les employés de la commune. Je vous remercie. »

M. C. Junod, PLR : *« Je m'interroge sérieusement sur la recommandation d'accepter cette motion sans disposer de chiffres précis sur le coût que représenterait cette dérogation au droit cantonal. Il est facile de dire "oui" à tout : doubler le congé paternité, introduire un 14e salaire, augmenter les vacances à 8 semaines, accroître la part de la LPP, offrir une voiture de fonction, fournir un abonnement téléphonique. Cependant, il ne faut pas oublier qu'une commune fonctionne comme une entreprise. Et qui sont ses clients ? Nous, les citoyens de La Neuveville, à travers nos impôts. Même si, d'après mes calculs, il ne s'agit pas d'une perte de plusieurs centaines de milliers de francs, je ne vois pas en quoi il serait justifié de déroger au droit cantonal. Ce qui me dérange surtout, c'est cette tendance à toujours vouloir plus, sans se satisfaire de ce que nous avons déjà. Notre commune offre déjà de bonnes conditions de travail, avec des salaires compétitifs fixés par le canton et un environnement favorable. Plutôt que de multiplier les avantages coûteux, d'autres mesures simples et efficaces pourraient renforcer l'attractivité de la commune en tant qu'employeur. Par exemple, investir dans des formations continues pour les employés, promouvoir une meilleure conciliation entre vie professionnelle et personnelle grâce à des horaires flexibles, ou encore améliorer l'environnement de travail au quotidien. Il est possible d'améliorer notre attractivité sans charger nos finances. Je vous invite donc à refuser cette motion. »*

M. C. Louis, PVN : Le Parti des Vert-e-s est favorable à une vision moderne des parents et soutient la proposition du Parti Socialiste. Il partage tout de même la remarque de M. Junod sur le fait qu'il n'y ait pas d'information sur les coûts de cette proposition. Il serait intéressant pour une prochaine fois d'intégrer les coûts afin que ce soit le plus clair possible.

M. A. Guillaume, FOR : en dehors de l'aspect financier, il a de la peine à comprendre pourquoi le règlement serait modifié uniquement sur ce seul et unique point. Il se pose la question de savoir si notre règlement est encore adapté et si ce n'est pas le cas, il faudra le modifier. Sinon, comme l'a dit M. Junod, les conditions sont largement suffisantes et ce règlement ne nécessite pas de modification.

M. A. T. Gutmann, UDC : est favorable si cela permet de favoriser la production de petits Suisses. De plus, il faut bien sûr évidemment évaluer les coûts de cette action.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : Ne pouvant pas connaître d'avance les naissances parmi les collaborateurs, il est impossible d'en évaluer les coûts.

M. M. Cochet, PLR : *« Je rejoins les propos de M. Guillaume et souhaite apporter quelques compléments d'informations. Il est facile de voter oui mais la question mérite d'être bien réfléchie. A titre personnel j'ai apprécié lorsque mon entreprise m'a offert plus que le minimum légal. D'un autre côté, on m'a souvent dit qu'il ne fallait pas vouloir transposer le monde de l'entreprise au monde du public. Il est donc un peu facile de prendre les avantages de l'un et de l'autre, raison pour laquelle je souhaite donc amener la discussion un peu plus loin. Il est mentionné dans la position du Conseil municipal qu'il s'agit de la révision partielle du règlement sur le statut du personnel communal, dans lequel il faudrait insérer un article qui dérogerait au droit cantonal. C'est bien de vouloir apporter des avantages supplémentaires au personnel communal, en se basant sur l'exemple du domaine privé, mais regrettable de ne pas tenir compte des nombreux acquis et avantages qu'offre déjà ce statut. Le règlement date d'août 2000. En apportant cet article qui dérogerait au droit cantonal, c'est un peu comme si on possède une maison, un peu désuète, sur laquelle on vient remplacer uniquement la porte d'entrée avec un modèle moderne. Il serait bien de s'occuper également du reste des travaux nécessaires pour remettre la bâtisse au goût du jour et pour cela, en commençant par faire un tour complet de la maison. Par cette image, je suggère donc, que si nous voulons déroger au droit cantonal autant le faire sérieusement et en profondeur et de revoir complètement le règlement. »*

Mme J. Moeckli, PSN : demande à M. Junod si elle a bien entendu sa comparaison faite entre l'octroi d'un congé paternité supplémentaire et l'achat d'une voiture. Elle relève que ce n'est pas du tout un luxe car elle parle d'intégrité physique, du bien-être d'un nouveau-né et d'un soutien aux femmes. La Suisse est à la traîne par rapport aux pays de l'OCDE. Par rapport au fait de dépoussiérer le règlement, elle ne pense pas que ce soit facile. Elle relève que d'autres entreprises sont en effet plus généreuses, ce qui crée des inégalités pour les collaborateurs. Par rapport aux coûts, elle a

demandé à M. D. Honsberger, administrateur des finances, afin de savoir combien cela coûterait. Il y a actuellement 33 hommes qui travaillent à la Commune. 7 hommes nés après 1983 pourraient profiter éventuellement de cette mesure. Pour ces 10 jours ouvrés de plus, le montant s'élèverait à environ CHF 3'000.- par naissance.

M. C. Voisard, PVN : *« J'ajoute une remarque inspirée de la situation que j'ai personnellement vécue : il faut le cas échéant être précis sur la formulation du règlement du personnel, car en général il est question de congé en cas de naissance d'un enfant. Qu'en est-il en cas de naissances multiples ? Dans mon cas, les jumeaux ne comptaient malheureusement que pour un enfant, ceci à l'époque où il n'était question que d'un jour de congé pour le père. Cela a d'autant plus d'importance lorsque l'on parle de 10 ou 20 jours. »*

Mme C. Känel, FOR : comprend les arguments. Néanmoins, elle serait favorable au fait de pouvoir offrir à un ou deux pères pour ces cinq prochaines années plus de temps avec leur jeune enfant.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 14 voix positives, 13 voix négatives et 4 abstentions, le Conseil général approuve cette motion.**

8. Position CM et décision CG sur la motion PSN (J. Moeckli) « Journée annuelle sans voiture à La Neuveville » (Conseil municipal par C. Frioud Auchlin)

Position du Conseil municipal : *« La motionnaire demande l'instauration d'une journée annuelle sans voiture à La Neuveville dans le but de sensibiliser la population à la mobilité douce, de lutter contre la pollution atmosphérique et sonore, ainsi que d'améliorer la qualité de vie de nos habitant-e-s. Evoquant une pratique existant dans un certain nombre de villes suisses, la motionnaire relève que de telles initiatives encouragent notamment les activités sociales, sportives et ludiques. Dans un guide détaillé, le canton de Berne énumère les conditions préalables ainsi que les procédures à respecter. Il est notamment précisé que des itinéraires de déviations doivent être prévus en particulier pour les transports publics. La signalisation routière se fait d'entente avec la police cantonale. L'accès des véhicules de la police, des services sanitaires et du feu doivent être garantis en tout temps et des autorisations doivent être attribuées aux habitants des quartiers concernés. Une prise de contact avec l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne doit être faite par écrit et la décision de l'OPC publiée dans la Feuille d'avis officielle du canton de Berne et dans celle de l'ancien district (feuille officielle locale). Considérant que le nombre total de manifestations ou d'évènements sur notre territoire en 2024 se monte à 48, pour un nombre de 98 jours, nous devons aussi évaluer quel moment serait le plus propice pour l'instauration de cette journée et voir si elle est réalisable sur l'ensemble du territoire communal. La complexité des démarches nécessaires à la réalisation de cette motion nous conduit à demander à la motionnaire d'accepter la transformation de sa motion en postulat, afin qu'une étude de faisabilité puisse être réalisée. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ensuite le postulat. »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : demande à la motionnaire de transformer sa motion en postulat au vu de la difficulté de la mise en application de cette demande. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme J. Moeckli, PSN : accepte de transformer sa motion en postulat. Ensuite, elle déclare : *« La thématique de la circulation des voitures, les places de parc et la sécurité routière est un thème récurrent dans cette assemblée et en commission. La preuve, nous votons sur trois objets liés aux voitures ce soir. Proposer une journée sans voitures dans ce contexte revient un petit peu à jeter un pavé dans la marre, j'en conviens. En demandant aux Neuvevillois-es de laisser leur voiture au garage 1 jour sur 365, un dimanche, nous souhaitons, favoriser la mobilité douce, contribuant ainsi même modestement à la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, sur la page web dédiée à sa stratégie climatique, La Neuveville invite la population à soumettre ses idées. En voici une plutôt très concrète. Comme toute mesure écologique qui se respecte, une journée sans voiture nécessite un certain nombre d'étapes et prérogatives précisées dans la position du Conseil municipal, notamment une coordination avec les autorités du canton de Berne, mais également une organisation conséquente au niveau local. Nous le remercions pour les recherches effectuées en vue de cette séance et acceptons sa proposition de transformer cette motion en postulat. Nous espérons que le Conseil municipal pourra s'inspirer de l'esprit de cette motion/postulat, afin d'élaborer un format optimal tant pour la population neuvevilloise qu'en matière des ressources impliquées. Enfin,*

en déposant cette motion, il nous paraissait clair que les transports publics devaient être exempts de cette restriction, au même titre que les trajets essentiels précisés dans notre texte (médicaux, professionnels, liés à la sécurité etc..) En résumé, nous vous recommandons d'accepter la transformation de cette motion en postulat puis d'accepter ce postulat au bénéfice de l'environnement, de la création d'espaces propices à la détente et aux rencontres et à la tranquillité le temps d'une journée. »

M. C. Louis, PVN : souhaite passer une annonce. La Course des Pavés recherche des bénévoles pour fermer quelques routes notamment pour le départ du Trail des 7 lieues. Il encourage les gens à venir s'inscrire en tant que bénévole afin de se rendre compte à quel point cela est compliqué à coordonner malgré le fait qu'il y ait une course populaire derrière. De plus, il relève que cette demande a été discutée longuement en séance de fraction de son parti Les Vert-e-s et chacun aura sa liberté de vote sur cet objet. Il ne trouve personnellement pas d'intérêt particulier à cette demande au vu des effets qui seront mineurs. Cela risque de créer des détours pour les personnes qui souhaiteraient se déplacer ou traverser La Neuveville. Il n'est pas favorable à l'idée de fermer des routes sans raison. Il serait par contre favorable à l'organisation d'un Slow Up ou d'un événement dans nos rues. Au vu des contraintes et du temps que cela prendra à la Commune pour l'organisation de cette journée, il ne pense pas que cette demande sera réalisable. Il votera contre ce postulat.

M. A. Guillaume, FOR : rejoint M. Louis sur le temps que cela va prendre à la Commune pour organiser cette journée. Très probablement, la route cantonale ne pourra pas être fermée. Il ne voit pas l'utilité de mettre autant d'énergie sur un projet comme celui-là.

M. A. T. Gutmann, UDC : est du même avis que MM. Louis et Guillaume. Il pense que cela n'apporte pas un intérêt particulier sur le plan local.

M. L. Longo, PLR : rejoint l'avis de M. Guillaume. L'idée d'une journée sans voiture est louable mais la fermeture des routes cantonales et communales est assez complexe. Il a essayé de faire fermer la Grand-Rue pour le Last Friday et s'en souvient encore. Il serait souhaitable d'instaurer la semaine de la mobilité ou d'avoir un impact moins contraignant qu'une seule journée. L'idée serait plus de sensibiliser la population que d'interdire ou restreindre les déplacements.

Mme J. Moeckli, PSN : le but de cette intervention n'était pas de prêter l'organisation et le succès des manifestations en bloquant les routes. Il est indiqué dans la motion qu'il ne fallait pas que cette demande coïncide avec des fêtes ou des événements sportifs. Par contre, si cette motion est transformée en postulat, le Parti socialiste n'est pas contre que le Conseil municipal réfléchisse à des synergies avec les événements, si cela a du sens. Elle pense qu'il faut laisser la chance au Conseil municipal de se pencher sur cette idée et de s'en inspirer. Elle encourage le Conseil général à accepter ce postulat.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **le Conseil général prend acte de la transformation de cette motion en postulat et, par 20 voix négatives, 8 voix positives et 3 abstentions, le Conseil général refuse ledit postulat.**

9. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (A. Guillaume) « Formation des membres du Conseil général » (C. Frioud Auchlin)

Position du Conseil municipal : *« Le postulat demande que les membres du Conseil général, qu'ils soient anciens ou nouveaux, puissent bénéficier d'une formation en début de législature pour mieux connaître leurs droits et obligations. Cette formation avait déjà été donnée par le passé, la dernière fois le 4 février 2009, juste avant le début de la séance constitutive du Législatif neuvevillois. Devant le manque de participants, elle n'avait plus été renouvelée lors de la séance constitutive du 6 février 2013. A cette occasion-là, seul un résumé écrit des grandes lignes de la législation particulière avait été fourni aux élus-es. Une séance d'information pour les nouveaux élus (sortants et entrants) pourrait être mise en place avant la prochaine séance constitutive. Ainsi, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat. »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : n'a rien à ajouter au message. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Longo, PLR : « Je tiens à exprimer mon soutien et celui de mon parti à ce postulat, qui vise à instaurer une formation pour les membres du Conseil général en début de législature. Il est essentiel que nous, élus, soyons conscients de nos droits, de nos devoirs et des mécanismes qui régissent notre institution afin de mieux servir les intérêts de notre commune. L'historique de cette formation, bien qu'elle ait été suspendue en raison d'un manque de participation, ne doit pas dissuader de relancer cette initiative. Les enjeux toujours plus complexes et techniques, justifie pleinement cette offre pour les anciens membres et une initiation pour les nouveaux élus. Une meilleure préparation des membres du Conseil ne peut qu'améliorer la qualité de nos débats et de nos décisions. Je vous invite donc à soutenir ce postulat, car il s'agit ici d'une initiative qui renforce notre institution et garantit une participation plus éclairée et plus active de chacun d'entre nous. Je vous remercie. »

M. C. Louis, PVN : Au vu du manque de participation, il suggère d'inviter plus largement la population à cette formation. Ayant tous été en période de recherche de candidats pour nos partis, cela pourrait être un premier moyen d'initier les personnes intéressées.

M. F. Gerz, sans parti : est totalement favorable à cette formation. Il se demande si celle-ci ne devrait pas être obligatoire.

M. A. Guillaume, FOR : remercie les membres du Conseil général pour leur soutien.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

M. R. Mamie, président, PVN : rappelle que lors des réponses aux interpellations, l'interpellateur/trice peut succinctement se déclarer satisfait/e ou non. Si une ouverture de débats est souhaitée, celle-ci doit être demandée et être votée.

10. Réponse à l'interpellation PLR (L. Longo) « Des nouvelles du Schlossberg ? » (C. Frioud Auchlin)

Réponse du Conseil municipal : « La gestion du Schlossberg est confiée à une commission paritaire, forte de 8 membres, représentant les deux propriétaires que sont le canton et la commune. Cette instance travaille actuellement à l'adaptation du projet ayant conduit à l'octroi du permis de construire initial. En effet, ses membres visent le même objectif qui est de rendre sa superbe à ce lieu, afin de l'ouvrir au public, respectant ainsi les vœux de Louis-Philippe Imer, décédé en 1933, qui, en léguant ce patrimoine à la commune et au canton, les chargeait de la mission de rendre ces lieux accessibles à la population. Depuis le départ des locataires en mars de cette année, un état des lieux ainsi que quelques dispositions ont été prises afin de garantir la sécurité des abords et éviter des déprédations. L'état des lieux a permis de faire un inventaire des travaux indispensables à réaliser ainsi que du potentiel des espaces. Plusieurs concepts sont actuellement à l'étude, le but étant non seulement de faire de notre château un élément touristique majeur pour La Neuveville et toute la région, mais surtout que les transformations et adaptations soient supportables financièrement. Les réflexions se font également à plus long terme, de sorte que cette réhabilitation soit viable et les investissements réalisés économiquement supportables dans le temps. La population sera informée en temps utile sur le projet retenu. Ci-dessous, nous répondons plus spécifiquement aux questions de l'interpellateur : Quel est le calendrier et les coûts estimés pour les travaux de rénovation ayant mené à la résiliation du bail des anciens locataires ? L'adaptation du permis de construire permettra de lister les travaux de rénovation nécessaires ainsi que leurs coûts. A part l'Atelier Oi, est-ce que d'autres entreprises ont été mandatées pour étudier les potentielles utilisations de ce bâtiment historique ? Si non, quels ont été les critères de sélection ? Une autre entreprise a été contactée, mais la commission n'a pas été convaincue par les propositions faites. Dans les critères de sélection, il y avait notamment l'expérience en matière de réhabilitation de lieux historiques et leur utilisation publique. A l'avenir, combien va coûter par année l'entretien régulier du Château pour la collectivité publique de La Neuveville et la commission du Schlossberg ? Lorsque le projet sera définitif, il nous sera possible de faire une analyse complète et pertinente tant des charges usuelles que celles inhérentes au fonctionnement et utilisation des lieux. Quels sont les projets concrets envisagés pour l'utilisation future du château de La Neuveville et comment ceux-ci bénéficieront-ils à la communauté locale ? Comme décrit précédemment, une réponse pourra être apportée à cette question dans le cadre du projet définitif. Quelles mesures sont prévues pour assurer la transparence et l'implication des citoyens dans le suivi de l'avancement des travaux et l'utilisation future du château de

La Neuveville ? Actuellement, c'est la Commission de gestion du Schlossberg qui est chargée de la gestion de ce lieu par voie légale. Le moment venu, cette instance ne manquera pas d'informer le public comme il se doit. »

M. L. Longo, PLR : se dit satisfait de la forme de la réponse et sur le fond, il attend la suite.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

11. Réponse à l'interpellation FOR (C. Känel) « Centre médical à La Neuveville (route de Neuchâtel 3) » (C. Frioud Auchlin/A. Kurth)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal répond aux 5 questions posées dans l'interpellation : Combien de médecins exercent aujourd'hui dans le centre médical ? Réponse : 1 médecin généraliste. S'il y a eu des départs, les conditions et délais ont-ils été respectés ? Sauf erreur, la Commune avait tout de même payé 2 fois CHF 25'000.- en contrat de prestations pour l'installation de 2 nouveaux médecins Réponse : Oui, les conditions et délais ont été respectés selon le contrat initial. Les montants indiqués correspondaient à la démarche complète de recrutement et installation des futurs médecins et du personnel administratif. Le contrat a été respecté par rapport à la durée de la garantie. Il semble que les délais d'attente pour un rendez-vous dans ce cabinet se soient passablement allongés. Les médecins en place pratiquent-ils toujours la médecine générale en priorité ? Réponse : Les délais d'attente ne nous sont pas connus et nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce point, sachant que toute la branche est concernée, également dans nos communes voisines. Quant à la répartition des activités du Dr Loison, elle dépend de son organisation qui lui est personnelle. Qu'en est-il des frais du contrat de bail à charge de la Commune en 2024 ? Réponse : Les frais du contrat de bail sont facturés au médecin. L'amortissement de l'investissement est programmé sur une période plus longue du fait d'une répercussion sur un médecin et pas trois. A ce jour 20 % de l'investissement a été supporté par le cabinet médical. Quelles mesures doivent être prises pour répondre au mieux à la demande des patients neuvevillois et pour pérenniser le centre médical tel que nous le souhaitons lors du projet ? Réponse : Avec trois médecins à La Neuveville et neuf médecins dans un cercle de 8 km, il semble que la densité de médecins par rapport à la population soit satisfaisante et aucune demande particulière de la population ne nous est parvenue. Compte tenu de la pénurie de médecins, nos vœux sont que nos médecins actuels poursuivent leurs activités au sein de notre commune dans l'intérêt de nos citoyens. »

Mme C. Känel, FOR : « Je suis en grande partie satisfaite des réponses obtenues. 5 ans après l'acceptation du crédit d'engagement pour l'installation de trois médecins, il était du devoir du Conseil général de s'enquérir du sujet. Surtout que les objectifs initialement prévus n'étaient pas totalement atteints et que davantage de patients neuvevillois semblaient devoir se tourner vers le centre médical du Landeron. Initié lors de la législature précédente, probablement ce projet aurait pu être mieux réfléchi ou mieux suivi. Mais inutile de refaire le passé et encore moins de chercher à porter des accusations. Gardons cela en tête pour d'autres réalisations à l'avenir. Le plus important est que l'offre médicale y soit améliorée et suffise au besoin de la population. Mes remerciements au Conseil municipal pour la mise en œuvre de ce projet qui a le mérite d'avoir amené un nouveau médecin dans notre commune, et de tout cœur, un grand merci à tous les médecins généralistes de La Neuveville et des environs pour leur engagement et leur travail qui est plus qu'essentiel. »

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

12. Réponse à l'interpellation PVN (R. Mamie) « Voiture Mobility à La Neuveville » (C. Ferrier)

Réponse du Conseil municipal : « L'interpellateur demande au Conseil municipal, de revoir son précédent rapport et de prendre contact avec l'entreprise Mobility. Il demande également pourquoi les contacts n'ont pas été pris avant la rédaction du rapport et pourquoi le Conseil municipal n'a pas développé des pistes précises, notamment l'utilisation d'une voiture Mobility pour les déplacements des employés communaux ou de potentiels tarifs avantageux pour certaines catégories de la population. Dans sa réponse du 12 juin 2024, le Conseil municipal a répondu au parti Les Vert-e-s qu'il étudierait l'opportunité de mettre à disposition une voiture partagée pour les habitants de La Neuveville et qu'il prendrait contact avec l'entreprise Mobility. Il s'avère que les services communaux, occupés par d'autres projets prioritaires, notamment ceux intégrés au programme de législature du Conseil municipal, n'ont pas eu la possibilité d'évaluer la pertinence de l'utilisation d'un

véhicule Mobility comme susmentionné. Contrat de parrainage Mobility : Entretemps, les services communaux ont pris contact avec l'entreprise Mobility qui propose dans son offre un pack comprenant la mise à disposition d'un véhicule, l'entretien, la maintenance, l'électricité, le service de dépannage et le traitement des dommages. En contrepartie, la Commune doit fournir une place de parc pour le car sharing, avec un raccordement électrique, si le choix se porte sur une voiture électrique. La Commune doit s'acquitter d'une taxe de base qui est différente selon le véhicule mis à disposition. Mobility définit ensuite un chiffre d'affaires minimum à réaliser par année. Si ce chiffre d'affaires n'est pas réalisé, c'est à la Commune de couvrir la différence. Si le chiffre d'affaires dépasse le montant fixé, Mobility rembourse à la Commune le 35 % du montant qui dépasse le chiffre d'affaires minimum. Coûts : Selon le véhicule choisi, la taxe de base coûte entre CHF 4'900.- et CHF 6'900.- HT par année. Le chiffre d'affaires minimum est défini entre CHF 6'500.- HT et CHF 9'500.- HT par année. Le budget minimum à planifier par année pour la Commune pour la mise à disposition d'un véhicule Mobility est de CHF 11'400.- HT à CHF16'400.- HT selon le modèle choisi. Certains frais non inclus sont à ajouter au tarif annuel, notamment l'électrification jusqu'à la borne de recharge de la place de stationnement et le compteur, la place de stationnement, les suppléments et taxes liés à l'utilisation du véhicule (supplément carburant/énergie). Le contrat a une durée minimale de 24 mois. Déplacements professionnels : Le parti les Vert-e-s demande au Conseil municipal l'opportunité de proposer une voiture Mobility pour les déplacements professionnels des employés. Le Conseil municipal a évalué les coûts induits par les déplacements des membres du Conseil municipal et des collaborateurs des services communaux. En 2023, le coût des déplacements est estimé à CHF 6'500.-. Tarifs avantageux pour certaines catégories de la population : Sachant que l'utilisateur des voitures Mobility a besoin d'un abonnement pour louer un véhicule, le Conseil municipal n'a pas pris de décision, de même que pour les points précédents. »

M. A. T. Gutmann, vice-président, UDC : prend la direction de ce point à l'instant où le président intervient.

M. R. Mamie, président, PVN : est partiellement satisfait par la réponse donnée par le Conseil municipal. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

13. Réponse à l'interpellation PVN/PSN (S. Mamie/H. Wingo) « Installation de toilettes à l'est de St-Joux » (C. Ferrier)

Réponse du Conseil municipal : « Le parti les Vert-e-s et le parti Socialiste reviennent sur la réponse du Conseil municipal concernant l'installation de toilettes sèches à St-Joux. Dans sa réponse à la motion déposée le 5 octobre 2022 par le parti les Vert-e-s, puis transformée en postulat le 7 décembre 2022, la Commune conclut entre autres qu'elle évaluera la possibilité de construire des WC fixes à l'Est du site de St-Joux, reliés au réseau des eaux usées. Les partis demandent pour quand cette installation fixe est planifiée. Ils aimeraient savoir également si le projet pouvait prendre en compte la teneur du postulat initial, à savoir d'installer des toilettes sèches fixes. Le Conseil municipal a évalué la possibilité de construire des WC publics fixes à l'Est du site de St-Joux, mais ce n'est pas réalisable rapidement. En effet, le Plan de protection des rives « St-Joux – Larrus » (plan n° 3) affecte cet emplacement à la « Zone affectée à des besoins publics A (Destinée à la détente) » qui interdit toute construction. Il est donc pour le moment légalement impossible de construire sur cet emplacement. Si l'on veut construire des WC publics à cet endroit, il faut au préalable modifier le Plan de protection des rives « St-Joux – Larrus » (n° 3). Le Conseil municipal s'attelle actuellement à la révision du Plan de protection des rives n° 2 et prendra en charge la modification du Plan de protection des rives n° 3 plus tard. Le choix de la construction de WC secs ou conventionnels n'est, pour le moment, pas arrêté. Il devra être évalué lors du développement du projet. Le rapport du Conseil municipal du 14 juin 2023 évaluait les différentes solutions de WC mobiles secs et leur prix. Pour répondre aux motionnaires, la Commune installera à l'essai des WC secs mobiles à St-Joux pour la saison d'été 2025, même si les coûts de leur installation et de leur entretien sont trois fois plus chers que des WC mobiles chimiques. Une évaluation de cette solution sera effectuée en fin de saison. »

Mme S. Mamie, PVN : « Nous sommes très satisfaites de la réponse très complète du Conseil municipal que nous remercions. Nous nous réjouissons de voir la mise en place de ce projet. »

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

14. Réponse à l'interpellation UDC (T. Gutmann) « Processus et code de déontologie » (C. Frioud Auchlin)

Réponse du Conseil municipal : « Le Conseil municipal répond ci-dessous aux trois questions posées par l'interpellation : Question 1 : Les décisions concernant le département de l'équipement ont-elles été prises dans les règles et en accord avec les commissions concernées ? Réponse : a. Comme indiqué à l'article 4, lettre d, du « Processus à suivre pour tout projet/demande », le Conseil municipal décide si le projet devra passer ou non devant une commission. b. Le Règlement sur les commissions permanentes mentionne, à son article 4, que (...) le Conseil municipal peut requérir l'avis des commissions (...). Ainsi, le Conseil municipal n'a aucune obligation de soumettre ses projets aux commissions permanentes, bien qu'il le fasse de manière régulière. Cela étant, il veille systématiquement à ce que les commissions permanentes soient consultées sur tous les projets qui relèvent de leur compétence. Question 2 : Le Conseil municipal a-t-il l'intention d'appliquer ces nouvelles procédures aux autres départements de l'organisation communale ? Réponse : Le « Code de déontologie » et le « Processus à suivre pour tout projet/demande » s'adressent à l'ensemble des départements communaux. Depuis qu'ils sont entrés en vigueur, les décisions et les procédures ont été respectivement prises ou suivies en accord avec les dispositions contenues dans ces deux textes. Question 3 : Les mesures organisationnelles et la rédaction d'un « Code de déontologie » décidés par le Conseil municipal ont-ils ou seront-ils pris en collaboration avec les commissions concernées ? Réponse : Le « Code de déontologie » et le « Processus à suivre pour tout projet/demande » relèvent de la compétence exécutive. C'est pourquoi il appartient au Conseil municipal seul de les édicter. »

M. A. T. Gutmann, UDC : « Je suis satisfait de la réponse. Le but de cette interpellation était d'éviter un nouveau drame comme celui du port. J'espère qu'avec ces différentes réponses, nous arriverons à sécuriser toutes ces installations. »

Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil municipal.

15. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PVN (B. Kraus) « Voiture Mobility à La Neuveville »
- Motion PSN (J. Moeckli) « Prévention et lutte contre la violence domestique à La Neuveville »
- Motion PVN (S. Mamie) « Parc à chien aux alentours de la vieille ville »
- Postulat PVN (C. Louis) « Pour des capteurs solaires respectueux du patrimoine en vieille ville »
- Postulat PVN/PLR (C. Voisard/M. Cochet) « Congé après le Fête du Vin »
- Postulat PVN (F. Maillat) « Gestion des déchets à St-Joux »
- Interpellation PVN (J.-C. Zuberbühler) « Cartes journalières CFF dégriffées Commune »

Développement :

- **Motion PVN (B. Kraus) « Voiture Mobility à La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PSN (J. Moeckli) « Prévention et lutte contre la violence domestique à La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PVN (S. Mamie) « Parc à chien aux alentours de la vieille ville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PVN (C. Louis) « Pour des capteurs solaires respectueux du patrimoine en vieille ville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PVN/PLR (C.Voisard/M. Cochet) « Congé après le Fête du Vin »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PVN (F. Maillat) « Gestion des déchets à St-Joux »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PVN (J.-C. Zuberbühler) « Cartes journalières CFF dégriffées Commune »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

16. Questions simples et traitement

M. F. Gerz, sans parti : *« Suite à ma dernière intervention au Conseil général du 20 mars 2024 (postulat concernant une étude sur la capacité du réseau à 2030) le Conseil municipal a répondu que la situation du réseau était en mesure d'absorber les nouvelles demandes de nouvelles installations de photovoltaïques. Aujourd'hui (donc 6 mois plus tard, nous devons constater que les nouvelles demandes d'installations de photovoltaïques sont mises en standby et que le réseau a atteint un niveau de saturation. Quel est le plan d'actions mis en œuvre par le service de l'équipement pour remédier à cette situation critique et pour garantir d'atteindre les objectifs de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (votations fédérales du 9 juin 2024) qui demandent une augmentation de la capacité installée en renouvelable de x5 d'ici 2035 ? »*

M. K. Michel, conseiller municipal : *« Je vais essayer d'expliquer le fonctionnement du réseau électrique de La Neuveville et les raisons des restrictions d'injection de courant produit par le photovoltaïque qui ne sont pas uniquement dus à une saturation du réseau. Elles résultent surtout d'un manque de prévisions précises concernant l'apport de cette énergie renouvelable et des conséquences qui en découlent. Le service de l'équipement doit commander une quantité d'énergie sur la base des prévisions de consommation de la commune. Ces prévisions prennent en compte divers facteurs, tels que la météo, la saison, et les habitudes de consommation. L'objectif est de commander juste ce qu'il faut pour répondre à la demande, car une surproduction ou un déficit peut engendrer des coûts importants. Avec la montée en puissance des installations de panneaux solaires, de nombreux consommateurs sont également devenus producteurs d'électricité, injectant leur surplus dans le réseau. Cette situation rend les prévisions de consommation et de production plus complexes, car la production solaire dépend de facteurs météorologiques (ensoleillement, nuages) et peut varier considérablement au cours de la journée. Lorsque la production solaire dépasse les prévisions, un surplus d'énergie peut être généré. À l'inverse, une production inférieure aux attentes peut entraîner un manque d'électricité. Ce surplus doit alors être vendu sur le marché de l'électricité à court terme, appelé le marché spot, où les prix fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. En cas de saturation du marché, notamment lors de journées très ensoleillées, les prix peuvent chuter jusqu'à devenir négatifs, obligeant à payer pour écouler l'excédent d'énergie. C'est un fonctionnement similaire à celui de la bourse. Prenons l'exemple du barrage du Grimsel, détenu à 50 % par BKW et pour le reste par les villes de Zurich, Bâle, et Berne (mais malheureusement pas par La Neuveville). BKW gère la production d'électricité de manière stratégique pour maximiser les revenus. Ils utilisent le principe de pompage-turbinage : ils pompent de l'eau vers le haut lorsque le prix de l'énergie est bas, puis turbinent l'eau pour produire de l'électricité lorsque les prix sont plus élevés, revendant ainsi l'énergie à un prix plus avantageux. Seul Swissgrid, en tant que gestionnaire du réseau de transport suisse, a aussi le pouvoir de réguler la production du Grimsel pour garantir la stabilité du réseau électrique national. Il y a dix ans, Swissgrid intervenait environ trois fois par an pour ajuster la production du Grimsel. À l'époque, les variations de production et de consommation*

étaient moins imprévisibles. Aujourd'hui, Swissgrid doit intervenir plus de 300 fois par an, en grande partie à cause de l'augmentation des énergies renouvelables, qui rendent la gestion de la stabilité du réseau plus complexe, notamment avec les évolutions climatiques. Cela montre à quel point l'équilibre entre production et consommation est devenu plus délicat, surtout avec la montée en puissance des énergies renouvelables. C'est dans cette optique que nous évaluons actuellement un logiciel permettant de dimensionner avec précision notre réseau et de réaliser des simulations pour affiner nos prévisions de production et de consommation d'énergie. Ce nouvel outil vise à optimiser la gestion énergétique et à anticiper les besoins de manière plus juste. Sa mise en service est prévue pour l'année prochaine, et les communes de Delémont, Moutier, St-Imier et Tramelan envisagent également de l'acquérir, renforçant ainsi la collaboration entre les partenaires de la SACEN. Avec le boom des installations de panneaux photovoltaïques, il devient crucial de coupler ces dispositifs avec des batteries de stockage d'énergie pour canaliser les pics de production, réduire les pertes et mieux optimiser les besoins sur le long terme. La commission de l'équipement a justement ajusté la palette des subventions dans ce sens concernant l'ordonnance OECUREN pour 2025, qui sera présentée pour validation lors du prochain conseil municipal. »

M. F. Gerz, sans parti : « La guerre en Ukraine de l'année 2022 a provoqué une crise énergétique en particulier en Europe avec de fortes augmentations des prix du gaz (+40 %) et de l'électricité (+75%) avec des impacts directs sur nos prix en Suisse. Depuis le début de l'année 2024, les prix de l'électricité se sont de nouveau normalisés et ont atteint des niveaux de l'année 2021, voire plus bas (dans certains cas négatifs) suite à une forte production d'énergies renouvelables de nos voisins dans l'Union européenne. Comment se fait-il que les prix de l'électricité annoncés restent inchangés (élevés) pour l'année 2025 à La Neuveville, alors qu'en Suisse nous constatons une baisse en moyenne de 10 % ? »

M. K. Michel, conseiller municipal : « Même si le prix moyen de l'électricité en Suisse est en baisse de 10 % pour 2025, il est important de comprendre les différents facteurs qui influencent cette évolution. Comme mentionné, le prix de l'énergie est revenu à des niveaux similaires voir même à ceux de 2017. Cependant, au début de la guerre en Ukraine, le coût de l'énergie avait été multiplié par plus de 10 par rapport aux prix actuels. Pourtant, cette forte hausse n'a pas été directement répercutée sur nos factures d'énergie à ce moment-là. La raison de cette différence réside dans la façon dont l'électricité est achetée. En effet, les fournisseurs d'énergie achètent des "paquets" d'énergie à un prix fixé plusieurs années à l'avance, ce qui permet de lisser les prix sur plusieurs années et d'éviter de trop grandes variations d'une année à l'autre. Actuellement, nous avons déjà acheté une partie de l'énergie pour l'année 2026, et la tendance des prix est à la baisse. Chaque fournisseur d'électricité peut choisir sa manière de gérer ces variations de prix : soit en répercutant directement les hausses ou les baisses sur les consommateurs, soit en les atténuant pour éviter des fluctuations trop importantes d'une année à l'autre. L'exemple de Viteos, fournisseur de la région de La Chaux-de-Fonds, qui a annoncé une diminution de ses tarifs de 18 % pour l'année prochaine, passant de 41 centimes à 34 centimes par kilowattheure. Même avec cette baisse, leur prix reste supérieur à celui de La Neuveville. Il est donc essentiel de bien interpréter ces chiffres. Ils ne reflètent qu'une tendance générale des prix de l'énergie, mais chaque fournisseur a sa propre stratégie pour lisser ces variations, ce qui peut influencer les factures des consommateurs de manière différente. »

M. F. Gerz, sans parti : « Depuis la réalisation des travaux de la nouvelle chaussée avec les pavés (inauguration 2020), il est constaté une dégradation et un affaissement des pavés de manière continue et diverses interventions par le canton ont déjà eu lieu. Quelles sont les mesures envisagées par le Conseil municipal/la gestion du territoire (GTE) pour maîtriser à moyen et long terme la dégradation et l'affaissement de la chaussée (des pavés) à la Grand-Rue ? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que c'est une route cantonale. Nous sommes en dialogue avec le canton qui a beaucoup de peine à nous répondre et à avancer sur le sujet. Il est clair que c'est à eux de gérer cet affaissement et non pas à la Commune. Nous attendons également une intervention de leur part pour les poteaux et cela date de plus de deux ans. Il ne peut rien faire plus que de les recontacter et d'essayer de nouer le dialogue.

M. P. Gaspar, PSN : « Le Parti Socialiste Neuvevillois aimerait savoir si notre relation contractuelle avec la VADEC nous exclut d'un recyclage parallèle avec le plastique ? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : « La réponse est non. »

M. F. Teutsch, PLR : « *Maintenir dans les deux sens le rattachement de Gléresse aux transports publics. Future liaison de bus Douanne-La Neuveville. Jusqu'à l'ouverture du tunnel ferroviaire en 2029, le bus entre Douanne et La Neuveville ne circulera que jusqu'à Gléresse et non jusqu'à La Neuveville. Comment le Conseil municipal s'engage-t-il pour que le bus ne s'arrête pas à Gléresse mais continue vers Chavannes et La Neuveville ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : « *Merci M. Teutsch pour cette question. Je vais vous faire un petit rappel des épisodes précédents. La gare de Gléresse ne devait pas fermée à la fin de cette année puis qu'elle devait fermer à la fin du percement de la deuxième voie du tunnel CFF. Or, il y a un intérêt supérieur qui est lié à l'horaire Romandie 2025 et qui a finalement sonné le glas du maintien de la gare de Gléresse jusqu'à cette date. Il a été décidé de la fermer en décembre 2024. En date du 4 avril 2024, nous sommes rendus à Berne pour une séance. J'aimerais signaler et remercier publiquement mes collègues, Maires de Gléresse, Douanne et Plateau de Diesse, Mmes Brigitte Wanzenried, Margrit Bohnenblust et Catherine Favre Alves car nous avons fait un quatuor d'exception pour défendre nos communes. Le 8 mai 2024, nous avons participé à une séance avec les maires, l'Office des transports et Mme Nadia Günthor d'Erlach, députée au Grand Conseil, qui a déposé une motion urgente pour que nous puissions trouver une solution car il n'était pas prévu qu'il y ait de bus en direction de La Neuveville. Suite à nos interventions et à la motion qui a été soutenue par nos députés de Jura bernois. Bienne, nous avons sollicité une information à la population. Je crois que certains d'entre vous étaient, soit à Plateau de Diesse, soit à Gléresse où l'Office des transports a fait une présentation du projet en incluant un bus qui montait dans les gorges de Douanne. Sous la pression des citoyens, des maires et de Mme Günthor, nous avons arraché un Oui à M. Aebi de la direction des transports du canton de Berne afin d'étudier une variante en direction de La Neuveville, au motif que le trafic serait plus fluide qu'en direction de Douanne en raison des travaux d'une part sur le tronçon entre Gléresse et Douanne, les feux et les travaux d'Ara am Twannbach. Le 7 août, les maires ont à nouveau rencontré la direction des transports qui ont amené des solutions avec un certain nombre de bus à des heures précises. La dernière démarche des maires est la maire de Gléresse qui a envoyé un courrier au canton pour demander comment allait se faire l'information au public. A ce jour nous n'avons pas de réponse. Par contre, si vous prenez vos applications CFF et que vous allez voir au 15 décembre 2024, vous pourrez prendre le bus pour aller à La Neuveville ou à Gléresse. Mais officiellement, nous n'avons pas été informés.* »

M. K. Michel, conseiller municipal : indique que les bus partiront plus tôt le dimanche qu'en semaine.

Mme C. Frioud Auchlin, maire : a été informée par Mme Catherine Favre Alves que CarPostal n'a pas assez de cars postaux à mettre à disposition.

M. A. T. Gutmann, UDC : « *Quel est l'état d'avancement du projet de réaménagement de la Place du Marché / Place de la Gare ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique qu'il voulait amener ce dossier à ce Conseil général. Force est de constater qu'il n'est pas à l'ordre du jour. La raison est que des discussions sont encore en cours à la commission de la gestion du territoire ainsi qu'au Conseil municipal. Il y a encore des points à régler avant de passer devant le Conseil général pour demander un crédit supplémentaire avec les détails du planning pour avancer sur ce dossier. Il était inutile de l'amener ce soir et de risquer une quelconque décision pour un projet si important pour La Neuveville si nous n'étions pas totalement prêts.

M. C. Louis, PVN : « *Est-ce que le Conseil municipal a prévu de présenter un bilan ou état des lieux concernant tous les points et projets figurant dans les objectifs de la législature 2021-2024 par transparence envers le législatif et la population ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond qu'il n'y a pas de problème de transparence. Un certain nombre des points annoncés dans notre programme de législature sont réalisés ou en phase de réalisation. Ce ne sera pas un problème d'apporter une réponse. Peut-être au prochain Conseil général.

M. L. Longo, PLR : « *Un baromètre de la participation aux prochaines élections sera-t-il placé devant la Commune, comme lors des scrutins précédents ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : « *La réponse est oui.* »

M. C. Voisard, PVN : « *Les bâtiments de la gare et de son hangar, qui sont l'une des portes d'entrée de la ville, sont dans un état pitoyable, en particulier les côtés sud et latéraux, bien visibles depuis les quais et l'autoroute. Est-ce que, sans attendre une éventuelle rénovation en profondeur, des travaux légers de nature cosmétique et d'entretien minimum vont être engagés prochainement, sachant que des montants figurent au budget 2024 à cet effet ?* »

M. A. Kurth, conseiller municipal : concernant la gare, il répond que oui. Il rappelle qu'une étude statique était en cours et est définitivement terminée. De ce fait, le bâtiment de la gare va pouvoir être repeint et subir un ravalement de façades. Pour le hangar, ce bâtiment fait intégralement partie du projet de la Place de la Gare. Ce hangar n'est pas protégé et risque de disparaître.

M. C. Voisard, PVN : « *Dans l'attente de la prochaine mise en service d'une plateforme fermée et sécurisée permettant la communication entre les parents des élèves de l'école primaire d'une part et les enseignants ou la direction d'autre part, la très répandue mais parfois controversée messagerie WhatsApp a été remplacée par la moins répandue et très controversée Telegram, obligeant de nombreux parents à s'inscrire à cette messagerie. Ce choix a-t-il été fait librement à La Neuveville ou a-t-il été imposé par le canton ?* »

Mme L. Glatz, conseillère municipale : « *Sur le site Internet des directions d'école et du corps enseignant du canton de Berne, il est indiqué que les membres du corps enseignant ainsi que les autres collaborateurs des écoles ne doivent pas inciter les élèves à violer les droits de la personnalité de personnes tiers, en parlant de WhatsApp. Le bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données maintient que WhatsApp ne doit pas être utilisé dans le contexte scolaire. Il y a une forte recommandation de ne pas utiliser WhatsApp. Nous allons vers une application sécurisée qui devrait venir prochainement.* »

17. Communications

M. C. Ferrier, conseiller municipal : « *J'ai une communication concernant le parc à vélos. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons reçu une opposition de deux citoyens neuvevillois. Celle-ci a été déboutée par la Préfecture. Ils ont ensuite déposé un recours à la Direction des travaux publics et des transports qui a été refusé par cette instance. Le délai court encore jusqu'au 10 octobre 2024 pour qu'ils ne fassent pas recours au Tribunal administratif. Dans le cas d'une autorisation finale au 10 octobre 2024, nous pourrions construire le parc à vélos. Le dossier est prêt au service de la gestion du territoire et il n'y aura plus qu'à passer les commandes. Vous aurez la possibilité de parquer vos vélos, nous l'espérons, rapidement.* »

M. R. Mamie, président, PVN : rappelle que le Tour des Bornes de La Neuveville, organisé par MM. Teutsch et Niederer, aura lieu le dimanche 24 novembre 2024. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'à la fin du mois d'octobre. D'autre part, il informe que M. A. T. Gutmann, membre du Bureau du Conseil général, s'est rendu en date du 28 septembre dernier à Delémont pour participer à la Rencontre des bureaux des Conseils généraux et des Conseils de Ville du Jura et du Jura bernois. La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 4 décembre 2024 avec un horaire avancé, qui permettra de poursuivre par le repas de Noël qui aura lieu à la Cour de Berne. Un mini tournoi de Jass sera organisé entre le repas et le dessert. Il clôture cette séance en remerciant les membres du Conseil général de leur participation. Pour terminer, il déclare : « *A vos urnes et baskets, à bientôt.* »

La séance est levée à 21h18

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier

R. Mamie

S. Wahlen



Conseil général du 02 octobre 2024

Motion

Voiture Mobility à la Neuveville

Résumé

La présente motion demande au CM la mise en œuvre du projet d'installation d'une ou plusieurs voiture Mobility sur le territoire communal

Développement

Dans sa séance du 7 décembre 2023, le CG a accepté le postulat du parti des Verts concernant la réintroduction d'une ou plusieurs voitures Mobility sur le territoire communal, ceci sur proposition du CM. Dans sa séance du 12 juin le CM a rendu son rapport sur ce point. L'auteur du postulat n'étant pas satisfait de la réponse du CM, il a déposé une interpellation à laquelle le CM répond au présent CG du 2 octobre 2024.

La réponse du 2 octobre 2024 est plus complète et l'auteur du postulat initial en remercie le CM.

La présente motion demande au CM la mise en œuvre du projet « voiture mobility » dans le sens du postulat des Verts-es de décembre 2023. Pour rappel le postulat précisait de considérer :

- Des synergie avec les communes voisines
- L'utilisation d'un usage interne de la commune

Pour les Vert·e·s La Neuveville
Basil Kraus

Municipalité de La Neuveville							
Reçu	30 SEP. 2024						
Transmis à							
ADM	EQD	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	<input checked="" type="checkbox"/>			



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		30 SEP. 2024					
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
ANS	CAJ	PH	CM	AE			

MOTION : Prévention et lutte contre la violence domestique à La Neuveville

Conseil général du 2 octobre 2024

Résumé

Le Parti socialiste neuvevillois demande l'élaboration d'un plan d'action annuel de prévention et de lutte contre la violence domestique à La Neuveville.

Développement :

Chaque année, près de 20'000 infractions et une vingtaine de féminicides sont signalés en Suisse¹, selon l'Office fédéral de la statistique. En 2023, la police cantonale bernoise a enregistré 1'726 interventions pour violence domestique, et 122 femmes et 115 enfants ont été accueillis dans des foyers².

Dans ce contexte, des actions ont été menées à La Neuveville tout au long de la présente législature par les membres de la Commission de la Sécurité, avec le soutien politique et financier du Conseil municipal. Un stand d'information et des affiches ont permis d'informer la population sur les numéros d'urgence et les structures d'aide régionales disponibles pour les victimes, témoins et auteurs-trices de violence domestique.

La lutte contre les violences dans la sphère privée, qui sont récurrentes et peuvent toucher tout le monde, nécessite des actions constantes et durables. C'est pourquoi nous estimons que ces efforts doivent être institutionnalisés et pérennisés. À cet effet, **le Parti socialiste neuvevillois demande au Conseil municipal d'établir un plan d'action annuel de prévention et de lutte contre la violence domestique**, comprenant notamment :

- **L'analyse annuelle des rapports de la police cantonale bernoise sur les statistiques locales de violence domestique, afin d'informer les membres du Conseil municipal sur la situation à La Neuveville ;**
- **La mise en place d'une campagne annuelle de sensibilisation à travers les canaux officiels de la Municipalité, organisée notamment autour de la Journée internationale contre la violence domestique tous les 25 novembre.**

Ce plan d'action permettrait de soutenir les personnes concernées à La Neuveville conformément à la Convention internationale d'Istanbul, ratifiée par la Suisse en 2017, qui appelle à des mesures concrètes de lutte contre la violence domestique à tous les niveaux, y compris communal.^{3 4}

Pour le Parti socialiste neuvevillois

Joëlle Moeckli

¹ Office fédéral de la statistique, *Violence domestique*, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police/violence-domestique.html>, consulté le 29.9.2024

² Police cantonale bernoise, *Rapports sur la violence domestique*, <https://www.big.sid.be.ch/fr/start/publikationen/berichte-zur-haeuslichen-gewalt.html>

³ Office fédéral de la justice, *La Convention d'Istanbul en Suisse*, <https://www.ebg.admin.ch/fr/la-convention-distanbul-en-suisse>



Conseil général du 2 octobre 2024

Motion

Parc à chien aux alentours de la vieille ville

Résumé

Les VERT-E-S proposent la création d'un parc à chien aux alentours de la vieille ville où ces animaux pourraient évoluer en liberté sous le contrôle de leurs propriétaires.

Développement

Sur la grande majorité du territoire communal, les chiens doivent être tenus en laisse au risque le cas échéant de recevoir une amende élevée.

De nombreux propriétaires de chiens relèvent l'absence d'un endroit où leur animal pourrait se défouler en liberté. Un tel lieu permettrait également de répondre aux besoins de sociabilité des canidés et serait adapté pour travailler le dressage.

Cette opportunité serait un plus pour la cohabitation au quotidien des toutous avec les humain-e-s.

Bien entendu comme dans l'espace public, les propriétaires seraient tenus de nettoyer les déjections de leurs animaux.

A noter encore que dans certains cantons, Neuchâtel notamment, la loi oblige les communes à offrir des lieux de type.

Le parti des Vert-e-s La Neuveville propose l'aménagement d'un parc à chiens proche de la vieille ville. La parcelle 421 dite « terrain Mosimann » pourrait s'y prêter en attendant qu'un autre projet concret y soit développé. Ce terrain est actuellement grillagé et seuls des aménagements mineurs seraient nécessaires pour la réalisation de ce parc. La fauche tardive pourrait y être maintenue.

Pour les Vert·e·s La Neuveville
Sabine Mamie

Municipalité de La Neuveville							
Reçu	30 SEP. 2024						
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM	<input checked="" type="checkbox"/>			



Municipalité de La Neuveville							
Reçu	3 0 SEP. 2024						
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM	SE			

Conseil général du 02 octobre 2024

Postulat

Pour des capteurs solaires respectueux du patrimoine en vieille ville

Résumé

Aujourd'hui, l'installation de capteurs solaires en vieille ville n'est pas possible en raison de son Règlement de quartier dont la dernière version date de 1995. Les VERT-E-S demandent que la possibilité d'installer des capteurs solaires tout en respectant la haute valeur patrimoniale de ce lieu soit étudiée.

Développement

Il existe aujourd'hui des nouvelles technologies permettant au solaire de mieux s'intégrer dans un site historique comme notre vieille ville. La commune de Milvignes a par exemple fait le pas en 2023 en adoptant son innovante « Directive pour l'intégration architecturale de capteurs solaires dans un contexte à haute valeur patrimoniale ». Les VERT-E-S estiment qu'une telle démarche est primordiale pour permettre de concilier transition énergétique et patrimoine.

Le Conseil municipal est donc invité à identifier les facteurs, processus et conditions permettant finalement d'autoriser la pose de capteurs solaires en vieille ville tout en veillant à la préservation de notre patrimoine architectural.

À noter que la directive mentionnée pourrait également être pertinente pour d'autres secteurs, par exemple les toitures de Chavannes qui se trouvent entre lac et vignoble.

Pour les VERT-E-S La Neuveville
Cyprien Louis



PLR
Les Libéraux-Radicaux

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		30 SEP. 2024					
transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	<input checked="" type="checkbox"/>			

Conseil général du 02.10.2024

Postulat

Congé après la Fête Du Vin

Résumé

Nous demandons d'examiner l'opportunité de déplacer le congé scolaire du lundi du Jeûne fédéral au lundi qui suit la Fête Du Vin.

Développement

Les écoles de La Neuveville bénéficient d'un jour de congé le lundi du Jeûne fédéral, jour qui n'est pas férié dans le canton de Berne. Si ceci est probablement apprécié dans certaines familles, cela peut créer pour d'autres un problème de garde des enfants. Deux semaines plus tôt, le lundi de la Fête Du Vin signifie un retour à l'école dans un état de fatigue, pour certains enfants, notamment ceux qui habitent dans le périmètre de la vieille ville.

Nous sommes d'avis qu'il pourrait être judicieux d'avancer le congé du lundi du Jeûne fédéral à celui qui suit la Fête Du Vin. Une décision dans ce sens ne devrait être prise qu'après avoir consulté les différentes parties concernées et en coordination avec le collège. Dans ce but, nous suggérons, si nécessaire, de solliciter l'avis des parents, via l'école ou le Conseil des parents, puis de présenter les résultats à la Commission Instruction et Jeunesse en vue d'une éventuelle modification des prochaines listes de congés.

Pour les Vert-e-s La Neuveville

Clovis Voisard

Pour le PLRN

Matthieu Cochet



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		3 0 SEP. 2024					
transmis à							
ADM	ECO	EQUI	GTE	INS	LOI	SEC	SCG
AMS	CAJ	PH	CL	X			

Conseil général du 02 octobre 2024

Postulat

Gestion des déchets à St-Joux

Résumé

Le système de gestion des déchets à St-Joux n'est pas satisfaisant. Les poubelles sont hétéroclites et peu visibles. Les containers métalliques ne font pas très belle figure dans le cadre de St-Joux. Le travail de nettoyage par la voirie est conséquent.

Développement

Les poubelles à St-Joux ne sont pas faciles à trouver. Il faut d'abord comprendre que les containers métalliques cabossés sont des poubelles. Il existe une ou deux poubelles plus petites mais de forme et d'allure très différentes. A notre connaissance, aucun tri des déchets n'y est prévu.

Le présent postulat demande au Conseil Municipal d'étudier une gestion de déchets à St-Joux, digne de la qualité des lieux, assurant la propreté de l'endroit et conforme aux principes évidents de tri des déchets.

Pour les Vert·e·s La Neuveville
Fanny Maillat

Fanny Maillat



Conseil général du 02 octobre 2024

Interpellation

Cartes journalières CFF dégriffées Commune

Depuis l'introduction du nouveau système de vente des cartes journalières CFF dégriffées par les Communes au 1^{er} janvier 2024, l'administration de notre municipalité ne vend plus ces titres de transport. Certaines communes dont la nôtre, craignant des complications administratives, ont décidé de renoncer à proposer cette offre à ses citoyennes et citoyens.

Pourtant le nouveau système élimine le risque financier que l'ancien système impliquait. De plus, il semble qu'une petite rétrocession soit maintenant prévue.

Sur le site de l'Alliance Swiss Pass, on constate dans notre région que les communes du Landeron, de Cressier, d'Erlach et de Nidau vendent ces cartes et ont donc adhéré au nouveau système des CFF.

Les questions :

- Pourquoi la commune de La Neuveville a-t-elle renoncé à la vente de ces cartes ?
- La commune a-t-elle eu des retours de citoyennes et citoyens déçus ?
- La renonciation à ces ventes a-t-elle un impact sur notre projet de labellisation en cours de la cité de l'énergie ?
- La commune a-t-elle l'intention de recommencer à proposer la vente des cartes dès le 1^{er} janvier 2025 ?

Pour les Vert·e·s La Neuveville
J-Claude Zuberbühler

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		30 SEP, 2024					
transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AMS	CAJ	PH	CM	X			